

CONTRIBUTIONS SYNTEC-INGÉNIERIE : RE2020 15 SEPTEMBRE 2020

Rappel des questions posées par la DHUP :

- Quel niveau d'ambition générale de la RE 2020 ? Quels sujets priorisés ?
- Quel niveau de soutenabilité pour la réglementation ? Quelle progressivité imaginée dans les exigences ?
- Quelles sont vos recommandations pour cette réglementation ?
- De quelles réserves ou points d'attention souhaitez-vous nous faire part ?

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessus la contribution de Syntec Ingénierie exposant les enjeux de cette nouvelle réglementation environnementale avec sa progressivité associée ainsi que nos recommandations et les points de vigilance que nous avons relevés.

Syntec Ingénierie s'est mobilisé depuis le démarrage de travaux d'élaboration de la RE 2020 et soutient activement cette nouvelle règlementation environnementale qui est fondamentale pour faire face aux enjeux climatiques et pour que nous respections nos engagements environnementaux nationaux et internationaux.

Ambition générale de la RE 2020 :

Cette nouvelle réglementation sera une évolution majeure pour le secteur de la construction avec notamment l'introduction d'une exigence à respecter sur le carbone pour pouvoir engager la construction d'un bâtiment. En effet, même si de nombreux professionnels travaillent sur le sujet depuis quelques années, cette démarche sera une découverte pour beaucoup d'acteurs qui vont expérimenter concrètement la notion d'analyse de cycle de vie à l'échelle d'un bâtiment et son mode de calcul opérationnel.

Dans ce contexte, il nous semble que l'une des ambitions principales de cette nouvelle réglementation sera alors d'acculturer l'ensemble de la filière du bâtiment à la réalisation de ces calculs ACV en introduisant de façon systématique un raisonnement « carbone » à toutes les étapes d'un projet de construction.

Par ailleurs, l'évolution de notre climat, dont nous mesurons les effets chaque année, nous conduit à revoir notre façon d'appréhender l'usage des bâtiments pendant les périodes estivales en introduisant de nouveaux indicateurs de confort d'été et une prise en compte du changement climatique dans la conception et la construction des bâtiments.

Ainsi nous formulons les enjeux de cette nouvelle réglementation de la façon suivante :

- Poursuivre le renforcement des exigences de performance énergétique
- Sensibiliser les acteurs de la filière aux effets du réchauffement climatique avec une nouvelle méthode de calcul des exigences de confort d'été
- Acculturer le secteur de la construction à la prise en compte des enjeux d'émission carbone à l'échelle du bâtiment.

Progressivité des exigences :

Si l'ambition de la Stratégie Nationale Bas Carbone ne doit pas être remise en cause, il nous semble que, pour cette première étape, les seuils sur l'exigence carbone doivent être raisonnablement atteignables pour permettre aux acteurs de prendre la mesure de la méthode et aux industriels de poursuivre leur stratégie d'écoconception en fournissant des données environnementales toujours plus précises.

En effet, nous travaillons depuis de nombreuses années sur des calculs d'ACV et nous constatons toujours une certaine instabilité des résultats au regard de l'évolution constante des données environnementales disponibles. Il nous semble donc important d'accompagner la maturation de la précision de ces données avant d'introduire des seuils « carbone » ambitieux.

Syntec-Ingénierie

La fédération professionnelle de l'ingénierie 148, boulevard Haussmann – 75008 Paris 01 44 30 49 60 – <u>contact@syntec-ingenierie.fr</u> www.syntec-ingenierie.fr Pour atteindre l'objectif de la SNBC, dont nous connaissons l'atterrissage pour le secteur du bâtiment en 2050, nous proposons que ces seuils « carbone » suivent une trajectoire annoncée avec un abaissement tous les 3 à 5 ans de plus en plus exigeants selon la formule 3/6/9 :

- 2020 2030 : 3% par an
- 2030 2040 : 6% par an
- 2040 2050 : 9% par an

<u>Recommandations</u>:

o <u>Immeubles de grande hauteur</u>

Nous attirons votre attention sur la nécessité de prévoir un coefficient de modulation au regard de la spécificité de leurs systèmes constructifs (impact fondations et structure de la hauteur, dimensionnement et protection additionnels pour garantir les REI requis, impact matériaux façades / propagation...). Cette modulation devra être déterminée à la suite de l'étude d'un panel d'IGH ou IMH suffisamment significatif pour appréhender les différentes configurations de ces constructions spécifiques.

Innovation et titre V

En complément de son socle décrit dans la méthode de calcul, la RE 2020 doit être ouverte pour être un support d'innovation pour la prise en compte des systèmes novateurs non connus dans la méthode de calcul. L'innovation doit être valorisée dans tous les cas même si la conformité d'un calcul est atteinte par un calcul dégradé. Ces démarches sont à traiter par un dispositif équivalent à l'actuel titre V de la RT2012.

De plus, pour convaincre au plus tôt les maîtres d'ouvrage, une validation de principe en phase conception pourrait être créée dès les phases de conception, la validation définitive restant due à la livraison des projets.

L'intérêt est donc multiple : favoriser l'innovation nationale et acquérir un retour d'expérience permanent permettant d'enrichir les bases de données qui permettront l'évolution des futurs seuils réglementaires à venir.

<u>Points de vigilance</u> :

o ACV Dynamique

Si l'ACV dynamique promeut fortement l'usage de matériaux biosourcés avec l'introduction de la notion de stockage temporaire de carbone biogénique en cohérence avec les hypothèses de la SNBC, nous restons dubitatifs quant au déploiement d'une telle méthode à une échelle exclusivement française et notons la difficulté probable que nous aurons à avancer seuls dans cette voie.

Par ailleurs, devant l'enjeu d'acculturation évoqué précédemment qui a été introduit intelligemment avec une période d'expérimentation massive E+ C- sur plusieurs années, ce changement de méthode risque de perturber fortement l'ensemble des acteurs qui se sont volontairement investis et de bousculer les repères de chacun.

<u>Engagement réglementaire Carbone</u>

L'analyse de cycle de vie d'un projet étant basée exclusivement sur les quantités et la nature des matériaux et matériels employés, il est donc nécessaire d'avoir un maximum d'informations précises pour réaliser un calcul complet.

A l'instar de la RT 2012, il ne nous semble donc pas envisageable de maintenir une exigence sur le carbone au moment du dépôt de permis de construire, stade auquel le bâtiment n'est défini que partiellement.

Nous proposons que le calcul ACV ne soit exigé par la réglementation qu'à l'issue de la phase de réalisation ou à minima au démarrage des travaux de construction.

Syntec-Ingénierie La fédération professionnelle de l'ingénierie 148, boulevard Haussmann – 75008 Paris 01 44 30 49 60 – <u>contact@syntec-ingenierie.fr</u> www.syntec-ingenierie.fr Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette contribution et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe LONGEPIERRE Délégué Général

Syntec-Ingénierie

La fédération professionnelle de l'ingénierie 148, boulevard Haussmann – 75008 Paris 01 44 30 49 60 – <u>contact@syntec-ingenierie.fr</u> www.syntec-ingenierie.fr

Syntec-Ingénierie,

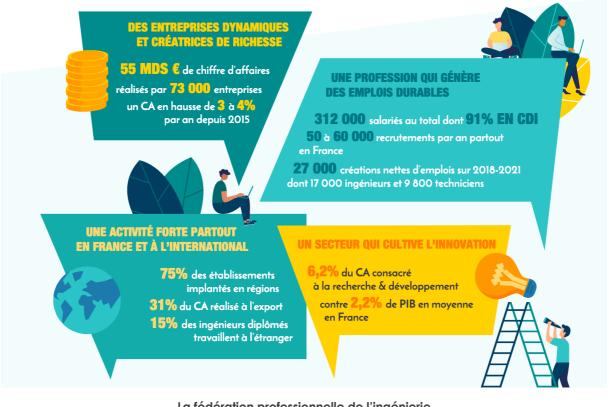
La fédération professionnelle de l'ingénierie

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. Les équipes permanentes et les élus de Syntec-Ingénierie travaillent au quotidien au service de la profession pour représenter et défendre l'ingénierie professionnelle, promouvoir le secteur et ses métiers ; et décrypter et analyser les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.

L'ingénierie

L'ingénierie impulse les grandes transitions.

Infrastructures multimodales, bâtiments autosuffisants, usines connectées, voitures autonomes... Toutes ces réalisations qui façonnent notre quotidien ont été imaginés et conçus par des professionnels de l'ingénierie. Leur mission : impulser les grandes transitions – environnementale, digitale ou encore énergétique – en mettant au point pour leurs clients publics et privés des solutions technologiques sur mesure. Fortes de leur indépendance, elles mettent en œuvre l'innovation dans tous les secteurs d'activité et redessinent notre cadre de vie.



La fédération professionnelle de l'ingénierie 148 boulevard Haussmann – 75008 Paris www.syntec-ingenierie.fr

Syntec-Ingénierie

La fédération professionnelle de l'ingénierie 148, boulevard Haussmann – 75008 Paris 01 44 30 49 60 – <u>contact@syntec-ingenierie.fr</u> www.syntec-ingenierie.fr